

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2025 - 20

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 19 mars 2025

Interdiction de stationner et d'amarrer

Pantin, rive droite, aval EQIOM Pantin, en face des bâtiments D (entre P.K 4,000 et P.K 4,100)

Du lundi 24 mars au jeudi 03 avril 2025

Dans le cadre des travaux d'installation d'une base nautique, plusieurs opérations de levage et de mise à l'eau sont prévues. Le stationnement et l'amarrage sont interdits à hauteur des bâtiments D. Ces opérations sont programmées entre le lundi 24 mars et le jeudi 03 avril 2025.

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- réduire la vitesse de leur bâtiment ;
- respecter la signalisation mise en place (éviter les remous) ;
- à rester en veille VHF sur le canal 10 ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Marie-Pierre PADOVANI

La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 04 avril 2025

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à etienne.mazeaud@paris.fr.